

L'ADAGP gère les droits d'auteur des arts visuels

Société française de perception et de répartition des droits d'auteur pour les arts visuels, l'ADAGP a été créée en 1953.

Une société créée par et pour les artistes

Société sans but lucratif, l'ADAGP a été fondée à l'initiative d'artistes et a rapidement accueilli dans ses rangs les plus grands créateurs de l'époque (Georges Braque, Bernard Buffet, Marc Chagall, Léonard Foujita, Pierre Soulages, Joan Miró, Zao Wou Ki, etc).

L'ADAGP est gérée par les artistes. Les adhérents (artistes, auteurs, ayants droit, cessionnaires) en contrôlent la gestion et élisent le conseil d'administration qui décide des orientations stratégiques de la société.

Grâce à la richesse de son répertoire et à son réseau mondial de 50 sociétés sœurs, l'ADAGP est la plus importante société d'auteurs des arts visuels au monde et représente aujourd'hui près de 200 000 artistes.

40 disciplines des arts visuels

L'ADAGP représente les artistes de plus de 40 disciplines: affichistes, architectes, artistes d'art urbain, auteurs de bandes dessinées, calligraphes, céramistes, décorateurs, designers, dessinateurs, dinandiers, graffeurs, graveurs, illustrateurs jeunesse, mangakas, mosaïstes, orfèvres, peintres, photographes, plasticiens, sculpteurs, tapissiers, verriers, vidéastes...

Pour le respect et la défense des droits d'auteur

Sa mission première est la perception et la répartition des droits d'auteur, c'est-à-dire collecter la rémunération des artistes et la leur reverser, que ce soit des droits primaires (droit de suite, droit de reproduction et droit de représentation) ou collectifs.

L'ADAGP encadre l'utilisation des œuvres pour tous les modes d'exploitation (livre, presse papier ou en ligne, publicité, produits dérivés, expositions, ventes aux enchères et en galeries, télévision, vidéo à la demande, sites Internet...) et facture les montants correspondants.

L'ADAGP a passé près de 200 conventions avec la plupart des musées, FRAC, centres d'art, de nombreux organes de presse (papier et internet), et des contrats généraux avec 275 chaînes audiovisuelles et les sites Internet afin de faciliter et fluidifier les relations avec ces utilisateurs réguliers d'œuvres des arts visuels.

L'ADAGP déploie également ses compétences et son expertise au service de la défense du droit d'auteur et des arts visuels. Siégeant au sein de plusieurs institutions internationales de la propriété intellectuelle, elle intervient ainsi régulièrement en France et à l'étranger sur les enjeux actuels tels que le partage de la valeur sur internet, l'universalité du droit de suite ou le respect du droit d'exposition.

Un lieu de rencontres et d'échanges

Dans ses locaux, situés dans le 6^e arrondissement entre Saint-Germain-des-Prés et Montparnasse, l'ADAGP organise régulièrement des rencontres (*Causeries et Débats*) autour des arts visuels, des sessions de formation et d'information autour du droit d'auteur ou d'autres thématiques utiles aux artistes (archivage, réseaux sociaux...). Elle met aussi à l'honneur les lauréats des *Révélation*s en présentant leur travail sur ses cimaises.

L'@dagp encourage la scène créative

Grâce aux 25 % des sommes perçues au titre de la rémunération pour copie privée, l'ADAGP peut soutenir et promouvoir la création dans toutes les disciplines artistiques qu'elle représente.

Elle initie et/ou soutient financièrement des projets propres à valoriser les arts visuels et à en assurer la promotion à l'échelle nationale et internationale. Une centaine de manifestations et institutions reçoit ainsi le soutien de l'ADAGP chaque année. Elle développe également des aides directes à l'attention des artistes adhérents pour les accompagner à des moments clés de leur parcours professionnel.

L'atelier A

Chaque semaine, la chaîne YouTube ADAGP diffuse des portraits d'artistes de la scène contemporaine française, coproduits avec Arte Créative, notamment des lauréats des *Révélation*s. Dans chaque film, d'une dizaine de minutes, l'artiste présente une œuvre en cours de réalisation et ouvre les portes de son lieu de travail.

Adagp Images

ADAGP Images est une banque d'images numériques d'art moderne et contemporain toutes disciplines confondues. Le fonds est consultable sans inscription sur le site www.adagp.fr

Culture(s) de demain

Le programme d'éducation artistique et culturelle Culture(s) de demain permet chaque année à près de 400 élèves, de 8 à 12 ans, de réaliser des créations artistiques (œuvres plastiques ou vidéo), de faire l'expérience de l'art, en leur donnant le goût de l'échange et de la découverte.

Les Révélation@s

Tous les ans, les *Révélation*s encouragent l'émergence des talents dans les domaines des arts plastiques, arts numériques/art vidéo, art urbain, bande dessinée, design, livre d'artiste, livre jeunesse, photographie.

Les bourses et résidences

Les 10 bourses annuelles Collection Monographie aident au financement du premier ouvrage monographique d'artistes membres de l'ADAGP.

Les bourses Ekphrasis mettent en relation 10 duos artistes/critiques d'art membres de l'AICA France. De ces rencontres naissent une analyse littéraire de l'œuvre participant à la valorisation des artistes de la scène française et publiée dans le Quotidien de l'Art.

La bourse de résidence de création BD à l'Académie de France à Rome - Villa Médicis et la Cité Internationale de la bande dessinée et de l'image (Angoulême) accompagne les parcours d'auteurs confirmés dans la réalisation d'un projet BD.

La bourse Strada soutient un projet de festival d'art urbain dans une ville de moins de 50 000 habitants afin de créer une dynamique territoriale et de favoriser le déploiement des arts urbains en dehors des territoires habituels de la création artistique.

Pour contribuer à améliorer la visibilité des artistes de la scène française à l'étranger, les 2 bourses annuelles Connexion, aident financièrement les lieux de diffusion français à concrétiser un projet de coproduction internationale ou la reprise à l'étranger d'expositions d'artistes de la scène française.

De même, le compte Instagram éditorialisé, @ElaineAlain met en lumière les artistes de la scène française.

La bourse Arcane encourage la collaboration entre un artiste de l'ADAGP et un auteur de la Société des Gens De Lettres pour la réalisation d'un livre d'artiste.

La bourse Transverse soutient un binôme formé par un photographe professionnel et un artiste d'une autre discipline des arts visuels pour la conception d'une œuvre commune.

La bourse de recherche et de création ADAGP - Betonsalon permet chaque année à un artiste de développer, durant 3 mois, un travail sur la circulation et la reproduction des images, à partir du fonds Marc Vaux conservé à la Bibliothèque Kandinsky.



L'action culturelle développe de nombreux programmes. Consultez régulièrement le site adagp.fr et les réseaux sociaux pour vous tenir informé.